

Accueil :

le dossier jaune et le dossier spécial
qui sont sous le registre ont été
remis en permanence au commissaire -
inspecteur - De ce fait, comme
un courrier, ils doivent être considérés
comme faisant partie du registre en
Pièces jointes (PJ).

Je les ai baptisés PJR1 et PJR2.

M Riou

19